

Elections municipales 2020

Comment développer les mobilités actives à Bruay-la-Buissière?

les propositions de l'ADAV



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France avec qui elle a signé des conventions de partenariat.

Au 31 décembre 2018, l'association comptait exactement 2111 adhérents.

L'utilisation fréquente du vélo pour les déplacements en ville est reconnue comme très bonne pour la santé, (le plan national vélo de janvier 2012 indiquait que l'augmentation de 1% de l'usage du vélo diminue (d'environ 1 milliard d'euros) les dépenses de la sécurité sociale), elle soulage le budget des ménages, elle diminue le bruit, la pollution atmosphérique, l'émission de gaz à effet de serre. Elle facilite la convivialité et pour les scolaires, leur permet d'être plus attentifs en classe et donc de mieux travailler. Les déplacements à pied sur des distances plus courtes, apportent les mêmes avantages. Tous les aménagements et les mesures prises pour apaiser la circulation (ex : zones de rencontres et zones 30) ne nécessitent pas toujours des aménagements spécifiques pour les cyclistes (en dehors des doubles-sens cyclables) et sont à privilégier. Les axes structurants doivent être équipés prioritairement d'aménagements sous la forme de pistes.

La réalisation d'un schéma directeur vélo permettrait d'avoir une vision à long terme ainsi qu'une planification des aménagements.

Par ailleurs l'augmentation du nombre de vélos en ville, associée à une circulation apaisée rend la rue plus sûre.

Des espaces dédiés aux piétons et personnes à mobilité réduite doivent se multiplier.

En juin 2019, l'Association Droit au vélo -ADAV a réuni ses adhérents et sympathisants bruaysiens pour répondre à cette question :

Si vous étiez élu (ou réélu) maire demain, que feriez-vous en priorité dans votre commune ?

Vous trouverez ici les propositions du groupe de travail. Nous invitons chaque candidat à les reprendre dans ses engagements.

Association droit au vélo - ADAV
23 rue Gosselet
59000 Lille
03 20 86 17 25
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org





ENCOURAGER LA MOBILITE ACTIVE

Pour encourager les déplacements à pied et à vélo, nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons. Leurs itinéraires doivent être sécurisés, agréables et sans obstacles. Pour atteindre cet objectif, nous apaiserons la circulation automobile ; par la généralisation des zones 30 : le 30 km/h en ville doit devenir la règle et les vitesses supérieures l'exception. (En cas de collision, risque mortel pour le piéton; 10 % à 30km/h; 80 % à 50km/h). Pour inciter au respect de ces vitesses, nous mettrons en service davantage de radars pédagogiques et des aménagements tels que des plateaux surélevés.

En zone résidentielle, nous limiterons et contraindrons le trafic automobile de transit par l'implantation de zones à trafic limité et par une imperméabilité de certains quartiers entre eux. Cela ne peut que faciliter la mobilité active et une vie de quartier apaisée.

Nous sanctuariserons les zones de rencontre

Nous réaménagerons les chaussées jugées dangereuses. (quartier des Alouettes, zone de la Porte Nord, rue Henri Cadot, rue Dussart etc.)

Nous garantirons à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo ; pour cela nous créerons un droit opposable pour tout écolier, lycéen désireux de se rendre en vélo ou à pied dans son centre d'enseignement. Nous organiserons dans chaque école primaire des cours et sorties à vélo. Nous veillerons également à développer dans chaque école une communication positive sur la mobilité active. Enfin nous apaiserons le trafic aux abords des établissements scolaires.

Nous encouragerons les employeurs à mettre en place le forfait mobilité durable et nous les aiderons aussi à l'élaboration d'un plan de mobilité dans leur entreprise.

A l'interne des services municipaux nous inciterons les agents à se déplacer à pied ou à vélo (formation, sensibilisation, accompagnement de sorties scolaires par le personnel municipal, développement d'une flotte de vélos de service)

Nous mènerons des campagnes de communication fortes sur la pollution entraînée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie.

Nous organiserons des journées sans voiture

Nous étudierons la suppression de certains feux tricolores, uniquement destinés à réguler le trafic automobile au détriment des piétons et des cyclistes.

Sols boueux, rupture de parcours, les travaux de voiries mal gérés peuvent être un cauchemar pour les cyclistes et les piétons. Au-delà de la signature de l'arrêté autorisant les travaux, nous veillerons à ce que tout soit mis en œuvre pour assurer la sécurité et le confort des déplacements des personnes à mobilité réduite, des piétons et des cyclistes. Ainsi nous mettrons en place des passages provisoires pour les piétons qui soient les plus directs possibles.

En lien avec les associations cyclistes et piétonnes, nous encouragerons les initiatives innovantes pour favoriser le développement de la marche et du vélo.

Nous mettrons en place un budget participatif dédié à la pratique du vélo et de la marche.

DEVELOPPER LES DEPLACEMENTS A VELO



Pour développer la pratique du vélo, nous multiplierons les aménagements cyclables sur la commune en priorisant de véritables pistes cyclables, accessibles à tous types de cyclistes quelque soit leur âge. Nous ferons en sorte qu'elles soient larges et prioritaires aux intersections et veillerons à ce qu'elles ne soient pas occupées par le stationnement illégal de véhicules ou de quelconque objet (poubelles par exemple). Ces pistes intégreront un futur réseau cyclable structurant (réseau express vélo). Ces voies dédiées aux vélos devront prévoir une place suffisante pour tout type de vélo (par exemple, vélo cargo, vélo tractant une carriole pour le transport des enfants).

Quand la création de pistes se révèle tout à fait impossible, nous mettrons en place des bandes cyclables (marquage au sol sans séparation physique avec les voies de circulation générales). Une aide à l'achat au vélo (classiques, électriques, cargo) et aux accessoires sera également étudiée.

Nous proposerons des animations autour du vélo dans les écoles, les centres aérés et les centres sociaux.



Dans chaque sens unique, sauf impossibilité manifeste, nous mettrons en place des doubles sens cyclables. Ceux-ci ont l'avantage d'apporter des « raccourcis » aux cyclistes, d'apaiser la circulation, de diminuer le nombre de carrefours à franchir et bien souvent d'éviter des voies à plus grande circulation.

De plus, tous les couloirs de bus seront dans la mesure du possible ouverts aux cyclistes comme cela se fait dans la plupart des agglomérations de la région (Dunquerque, Lille, Maubeuge) sans causer le moindre problème de cohabitation.

Lorsque la voirie et la circulation le permettent, nous développerons des chaudières (chaussée à circulation douce sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochés de son axe)

Nous expérimenterons également les vélorues comme cela est déjà très répandu chez nos voisins belges et néerlandais. Dans ces zones de circulation apaisée, le vélo ne peut être dépassé par les voitures.

Enfin les espaces partagés piétons-cyclistes ne seront développés qu'en dernier recours et sous condition que les trottoirs soient très larges.

Pour améliorer la sécurité lors des déplacements des cyclistes, nous aménagerons les carrefours à feux lorsque leur maintien semble indispensable par la systématisation des sas-vélos et des « cédez le passage cycliste au feu »; Nous expérimenterons la suppression des répétiteurs de feux et nous expérimenterons le remplacement de stops par des "cédez-le-passage" sur les aménagements cyclables, nous mettrons en place des voies vertes continues et non morcelées (les voies vertes sont actuellement très souvent interrompues aux intersections)

Nous traiterons également les points noirs repérés par les usagers et, quand cela est possible nous aménagerons sur les giratoires des anneaux double sens

Nous ferons respecter les aménagements cyclables en luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communication ne donnent pas assez de résultats, nous mènerons des actions plus coercitives



Le risque de vol est un frein très important au développement du vélo. C'est l'un des premiers sujets abordés dans les échanges entre les cyclistes. Pour lever ce frein, nous généraliserons les arceaux vélo à proximité des établissements publics, des commerces et des services (santé, administration etc.) Nous ferons respecter la loi qui rend obligatoire l'aménagement de parkings vélo dans les programmes de construction d'immeubles privés et publics

Comme cela sera prochainement imposé par la loi afin de sécuriser les traversées de piétons en améliorant leur visibilité, les abords de tous les passages piétons seront équipés d'arceaux vélos. De plus lors de certains événements (fêtes, foires etc.) nous aménagerons un espace de stationnement de vélo gardé.

Des abris vélos résidentiels seront aussi proposés aux riverains qui ne peuvent garer leur vélo à domicile.

Enfin une grande concertation sera engagée avec les bailleurs, les promoteurs immobiliers et les chefs d'entreprise pour développer fortement des stationnements sécurisés adaptés à chaque situation.

Nous installerons également des arceaux à l'intérieur et à l'extérieur des établissements scolaires.

Il existe parfois des itinéraires alternatifs intéressants ... mais ils ne sont connus que des habitants du secteur ! Nous indiquerons donc des itinéraires cyclables avec l'aide des associations de cyclistes (jalonnement) De plus nous offrirons à ceux-ci une information sur les liaisons rapides et sécurisées (par différents aménagements comme le double sens cyclable et une signalétique appropriée.) entre les différents quartiers de la ville (liaisons centre ville, gare, quartier des terrasses, secteur Loubet, écoquartier, Porte Nord etc)

Nous étudierons des itinéraires apaisants pour accéder aux différents centres d'intérêt patrimonial et touristique (musée de la mine, cité des électriciens, piscine Art Déco, château de La Buissière, rue des charitables etc.), aux poumons verts de la ville (stade parc, parc de la Lawe, Bois des Dames, Arboretum, bois du Parc à La Buissière etc.) ce qui nécessitera des interventions (balisage vertical et au sol, aménagements divers pour améliorer la cyclabilité sur le domaine public voire privé)

Conformément aux souhaits des cyclistes nous veillerons à l'entretien des aménagements cyclables, en particulier l'entretien des marquages au sol délimitant les zones dédiées à la mobilité active (ex : bandes cyclables, sas vélo sur les différents axes) et à la mise en place d'une signalisation verticale conforme au code de la route. (Ex : pour les DSC, doubles sens cyclables).

Une aide à l'achat élargie aux vélos classiques et aux vélocargos (ex. Ronchin dans le nord) sera également étudiée.

Nous proposerons des animations autour du vélo dans les écoles, les centres sociaux, les centres aérés etc.

DEVELOPPER LES DEPLACEMENTS A PIED



Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, excellente pour la santé psychique et physique, la marche est aussi bénéfique pour l'environnement. Elle favorise par ailleurs les échanges, le maintien et le développement des commerces de proximité et par voie de conséquence la redynamisation des centres-villes. Peu consommatrice en espace, elle répond aux besoins de densification des villes.



Ainsi nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle : voiture, motos et autres engins stationnés illégalement sans oublier les poubelles. Nous réviserons aussi les règles du stationnement automobile le long des trottoirs afin de permettre le cheminement des piétons en toute sécurité. Nous ne voulons plus que les piétons soient obligés d'emprunter la chaussée pour contourner les véhicules stationnés sur les trottoirs. Nous déterminerons une largeur minimale de passage tenant compte du gabarit des poussettes, voitures d'enfant, chariots de course.

Nous aménagerons des trottoirs : élargissement, abaissement des bordures à zéro, dalles pododactiles.

Pour promouvoir la marche et concevoir la rue comme espace de vie en commun, nous organiserons des « rues aux enfants »

Nous porterons aussi attention aux traversées piétonnes pour qu'elles soient sécurisées et qu'en cas de gestion par les feux, la durée calculée pour la traversée soit suffisamment longue.

AGIR AU SEIN DE L'AGGLOMERATION

Nous encouragerons la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à la création d'un nouvel outil de signalement des dysfonctionnements.

Nous encouragerons la création de liaisons intercommunales.

Nous demanderons à la communauté d'agglomération la mise en place d'un réseau de points nœuds vélos dont le plus proche est à moins de 5km de Béthune.

Nous mettrons en place des groupes de travail marche et vélo à Bruay sans oublier les municipalités voisines,, les experts d'usage et les experts techniques. Il serait composé des décideurs de la ville en matière d'aménagements liés à la circulation, des services techniques (ville et, en fonction des besoins, de l'agglomération, du SMTAG et du CD 62) et de l'ADAV. Il se réunirait tous les trois mois et en cas d'urgence afin de faire le point de l'avancement des travaux, et de ceux qu'il reste à faire.

Un élu « référent vélo » sera spécifiquement chargé des mobilités actives et des PMR. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élus de sa commune et à faire remonter ces problématiques au niveau de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay et au sein des instances de mobilité. Dans toutes ces communes, le vélo doit devenir une solution complémentaire aux transports en commun.

Nous inciterons la métropole à voter un budget conséquent pour créer des aménagements mais aussi pour aider les habitants à faire l'acquisition d'un vélo. L'état et l'Union européenne doivent être sollicités pour participer financièrement à ces projets chaque fois que cela sera possible.

Nous analyserons la fréquence et la nature des accidents de la circulation pour en tirer des mesures de prévention.

Pour que ces engagements ne restent pas à l'état de simples déclarations d'intention :

- . nous nous engageons à établir une concertation permanente sur la pratique des mobilités actives durant le mandat municipal.
- . nous développerons une information et une concertation avec les associations de cyclistes, de piétons, de personne à mobilité réduite, dès les premières phases des projets d'aménagement de voirie.
- . nous fixerons des objectifs chiffrés et nous publierons régulièrement les indicateurs concernant la pollution atmosphérique, la part modale de la marche et du vélo..